



**Le 24 Novembre 2023**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Secrétariat du Mémorandum d'Entente d'Abuja a l'honneur et le plaisir d'accueillir officiellement **la République de Guinée équatoriale qui devient le 20eme État membre à part entière** du Mémorandum d'Entente sur le Contrôle des Navires par l'État du Port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MoU).

Le 23 novembre 2023, la République de Guinée équatoriale a déposé au Secrétariat son instrument d'acceptation du Mémorandum.

Au nom du Président, M. Ebrima Sillah, ministre des Transports et de l'Infrastructure de la Gambie, du Vice-président, M. Adegboyega Oyetola, ministre de la Marine et de l'Economie Bleue, et au nom des 19 Etats membres à part entière du MoU d'Abuja dont l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Cap Vert, le Congo, la Côte d'Ivoire, la R. D. Congo, le Gabon, Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, la Guinée, le Libéria, le Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, et le Togo; le Secrétariat du MoU d'Abuja souhaite de nouveau, la bienvenue à **la République de Guinée équatoriale**.

**Cne. Sunday Umoren**  
Secrétaire-Général



### **MoU d'Abuja**

**Capt. Sunday M. Umoren**

Secrétaire - Général

Mémorandum d'Entente sur le contrôle des navires par l'État du Port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MoU Abuja)

1 Joseph Harden Street, off Marina, Lagos, Nigeria.

Tel: +234 703 417 2913

E-mail: [sunday.umoren@abujamou.org](mailto:sunday.umoren@abujamou.org); [secretariat@abujamou.org](mailto:secretariat@abujamou.org)

Website: [www.abujamou.org](http://www.abujamou.org)

#### *Notes to Editors:*

### **MoU d'Abuja**

Le Mémorandum d'Entente sur le contrôle des Navires par l'État du Port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MoU d'Abuja) a été signé le 22 octobre 1999 à Abuja, au Nigeria, par 16 pays représentés par leurs Autorités Maritimes.

Le Mémorandum compte actuellement 20 membres à part entière, à savoir l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la République de Guinée équatoriale, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud et le Togo.

Le secrétariat du MoU d'Abuja est placé sous l'égide du ministère des transports nigérian et se trouve à Lagos, au Nigéria. Le système d'Information du MoU d'Abuja (AMIS) est une base de données entièrement automatisée qui recueille et stocke les données d'inspection au titre de l'État du Port (PSCI) téléchargées par les États membres. La base de données est conçue pour permettre l'échange d'informations relatives aux données PSCI au sein de la région.

Le contrôle des navires par l'État du Port est une inspection qui permet de vérifier que les navires battant pavillons étrangers escalant dans les ports d'un autre Etat sont bien conformes aux normes internationales relatives à la sécurité, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail des gens de mer. Il permet en effet d'imposer la conformité des navires aux instruments internationaux dans les cas où l'armateur et l'État du pavillon ont failli à leurs responsabilités de mise en œuvre de ces instruments ou d'assurance de leur respect. En cas de manquements ou déficiences, l'État du Port peut immobiliser le navire étranger jusqu'à rectification de la déficience constatée. Par conséquent, il s'agit également d'un moyen de défense de l'État du port contre les navires ne répondant pas aux normes.